

Relations industrielles Industrial Relations



Effectif syndical

Volume 3, numéro 3, novembre 1947

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023579ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023579ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1947). Effectif syndical. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 3(3), 46–47.
<https://doi.org/10.7202/1023579ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1947

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

sionnelle qui oblige toutes les infirmières indirectement, salariées comme représentantes des employeurs, qui veulent exercer leur profession, d'en faire partie. La Loi qui la constitue a supprimé le geste libre pour y substituer l'acte obligatoire, impérueux. Elle aurait pu ajouter un tempérament à ses dispositions impératives en décrétant que nonobstant la condition obligatoire imposée, l'association serait sujette à la Loi des relations ouvrières. Elle a préféré demeurer silencieuse à ce sujet. Il n'appartient pas à la Commission de s'y substituer.

La constitution particulière de la corporation est non seulement incompatible avec les dispositions fondamentales de la Loi des relations ouvrières respectant le libre droit d'association, elle est incompatible aussi avec l'article 50 de la Loi qui exceptionnellement autoriserait la Commission à décréter la dissolution d'une association créée par la législature; une juste interprétation ne peut admettre la possibilité d'une telle situation anarchique.

Ajoutons que bien que l'on ait donné à la corporation formée par 10, Geo. VI, Chap. 88, le nom d'association, il n'en reste pas moins que cette personne juridique ne constitue pas en soi une association mais uniquement une corporation à laquelle on a donné le nom d'association.

POUR TOUS CES MOTIFS, la Commission est d'avis que la contestation en droit formulée par l'intervenant est bien fondée et que la requête de la requérante doit être rejetée; la requête de l'intervenant est accueillie.

EMIS A QUEBEC, ce vingt-huitième jour de mars 1947, et signé au nom de la Commission de relations ouvrières de la province de Québec, par son secrétaire. »

EFFECTIF SYNDICAL

Selon le trente-sixième annuaire sur le Syndicalisme Ouvrier au Canada pour l'année écoulée le 31 décembre 1946, qui sera publié prochainement par le ministère fédéral du Travail, les effectifs syndicaux au Canada atteignaient en 1946 un chiffre sans précédent. L'annuaire indique que les effectifs syndicaux au Canada à la fin de 1946 étaient de presque 15 p. 100 plus élevés que chiffre record précédent atteint en 1944, et plus de 120 p. 100 plus élevés que le total de 1938.

Les chiffres annuels des effectifs pour les années 1939 à 1946 inclusivement indiquent les progrès remarquables réalisés par le syndicalisme

ouvrier au Canada au cours de la guerre mondiale II et après, et tracent clairement nos développements industriels durant la guerre et notre expansion d'après-guerre. A l'exception de 1945, alors que les principaux effets de la reconversion physique se faisaient sentir, le total des effectifs syndicaux accusait une augmentation chaque année sur l'année précédente, les plus fortes augmentations étant constatées pour les années 1941, 1942, 1943 et 1946.

Dans l'espace de cinq années, à partir de 1939 jusqu'à 1944, les effectifs de syndicats ouvriers ont augmenté de 358,967 à 724,188. On a constaté une baisse d'environ 13,000 travailleurs syndiqués en 1945, mais on a enregistré en 1946 l'augmentation la plus forte de toutes, alors que le total des effectifs syndicaux grimpa de 711,117 à 831,697. Sur un total approximatif de 3,153,000 travailleurs non agricoles à salaires et à traitements, âgés de 14 ans et plus, 26.4 p. 100 étaient affiliés à des syndicats ouvriers à la fin de 1946.

* * *

La répartition des effectifs syndicaux par groupes industriels était comme suit :

Industrie	Effectifs	Pourcentage du total
Métallurgie.....	164,630	19.8
Transports ferroviaires.....	134,927	16.2
Services.....	92,190	11.1
Bois et produits du bois.....	76,959	9.3
Construction.....	63,266	7.6
Transports (autres que ferroviaires).....	57,171	6.9
Vêtements et chaussures.....	50,533	6.1
Mines et carrières.....	41,777	5.0
Denrées.....	41,749	5.0
Textiles.....	33,382	4.0
Imprimerie et papeterie.....	14,960	1.8
Eclairage, chauffage et énergie électrique.....	7,816	.9
Toutes les autres industrie	52,337	6.3
TOTAL.....	831,697	100.0

* * *

Sur le total de 831,697 au 31 décembre 1946, les syndicats affiliés au Congrès syndical ouvrier canadien comptait 356,121 membres répartis en 2,536 syndicats locaux. Les organisations ouvrières affiliées au Congrès canadien du travail déclaraient 1,087 sections locales et 314,025 membres. Les syndicats affiliés à la Confédération des Tra-

vailleurs catholiques du Canada étaient au nombre de 338 sections locales avec 70,367 membres. Les fraternités internationales indépendantes de cheminots signalaient 37,731 membres et 370 sections locales.

* * *

Les sièges syndicaux ne déclarent pas leurs effectifs par provinces, mais on a soumis des rapports pour 3,846 des 4,635 sections connues. Les rapports qui nous viennent d'Ontario accusent un total de 236,729 syndiqués; ceux du Québec, 208,546; de Colombie-Britannique, 99,466; du Manitoba, 38,681; d'Alberta, 33,662; de Nouvelle-Ecosse, 33,233 de Saskatchewan, 21,756; du Nouveau-Brunswick, 18,659; de l'Île du Prince Édouard, 823; des Territoires du Nord-Ouest, 365 et du Yukon, 249.

SEMAINE SOCIALE DE FRANCE ET PROFESSION

Voici une des conclusions de la dernière semaine sociale de France concernant la profession.

Le problème de *la profession et de l'entreprise* a été de tout temps au centre des préoccupations du catholicisme social. Aujourd'hui, fidèle à sa ligne directrice, contre un néo-libéralisme toujours méfiant de toute discipline corporative, de toute participation des travailleurs à la gestion, comme du contrôle de l'Etat, et contre un socialo-communisme qui tend, non seulement dans de vastes secteurs nationalisés, mais dans le secteur privé lui-même, à organiser l'économie sous la direction des syndicats ouvriers unifiés, appuyés par un Etat politicien, le catholicisme social propose d'unir la direction et le personnel des entreprises à un double échelon:

a) à la base, dans l'entreprise (privée ou nationalisée), par l'établissement d'un régime humain de travail qui fasse des travailleurs les membres d'une communauté participant à la gestion et aux profits de l'entreprise, régime dont la réalisation est encore à peine essayée, même dans les entreprises qui ont été nationalisées;

b) au degré supérieur, dans la profession, en appelant les représentants des travailleurs avec ceux des chefs d'entreprise à organiser la profession (régime du travail et de la production) pour le bien de tous, sous le contrôle de l'Etat et sur la base de la liberté syndicale; alors qu'à l'heure actuelle, l'Etat décidant de tout et organisant tout, il n'existe même pas de Commissions mixtes permanentes et plus guère de conventions collectives.

BIBLIOGRAPHIES

Les Finances Coopératives, Conseil supérieur de la coopération, Québec, 1947, 1 vol.: 208 pages.

Le Conseil supérieur de la coopération vient de publier le rapport du 7ième congrès annuel de coopération sur les **Finances coopératives**. On y trouve le texte des travaux présentés à ce congrès par des spécialistes en ce domaine ainsi que les discussions auxquelles ils ont donné lieu. Les finances dans tous les secteurs de la coopération ont été couvertes: consommation, mutuelle-vie, production agricole, habitation, caisse populaire. Avec raison les ouvriers syndiqués s'intéressent de plus en plus à cette formule économique. Nous ne saurions trop leur recommander la lecture de ce rapport qui leur donnera des indications précises sur un aspect qui fait souvent la faiblesse de nos oeuvres sociales. — Gérard DION

Public Affairs, a Canadian quarterly published by THE INSTITUTE OF PUBLIC AFFAIRS, Dalhousie University, Halifax, October 1947.

The entirely number is devoted to the most important problem of *Housing and Community planning in Canada*. «The articles brought together in the issue attempt to treat the subject from the viewpoint of consumption as well as of production. They deal with its economic, social and cultural implications. The contributors are representative of the main groups wrestling with the problem: architects, builders and financial experts; government officials and community planners; leaders of veterans' organizations and cooperatives. The Federal Minister responsible for the Dominion's housing program is among them as well as men who are critical of the Government's action. The articles are written in non-technical language as far as the subject permits.»

LES CAHIERS

Le Service extérieur d'éducation sociale de l'Université Laval publiera incessamment le premier CAHIER d'une nouvelle série de dix numéros.

Cette série, qui constitue le Volume V de cette publication du Service extérieur, sera consacrée aux problèmes de l'éducation et de l'orientation de l'enfant.

L'abonnement est de \$1.00 pour la série de 10 numéros, ou 15 sous l'exemplaire.

NOS COLLABORATEURS

BOLTÉ, Paul-Emile, p.s.s., D.Th., M.Sc.Soc., professeur à la Faculté de théologie à l'université de Montréal, auteur du volume *Staline et Pie XI*.

DION, Gérard, L.Th., L.Phil., M.Sc.Soc., secrétaire du Département des relations industrielles, de la Faculté des sciences sociales, université Laval.

GAGNÉ, Jean, B.A., B.Ss.Soc., LL.L., assistant-secrétaire du Département des relations industrielles de l'université Laval.